



Aquitaine Landes Récifs

Compte rendu de la réunion

de travail

du

17 janvier 2003

Hôtel Campanile

Saint Paul les Dax



MOLIETS ET MAA



MESSANGES



SIVOM Côte Sud
Département des Landes



Aquitaine Landes Récifs – 501 route de Lestrilles – 40990 Saint Paul les Dax
Tel/ Fax 05 58 91 78 44 – Portable 06 88 65 52 43 – E mail

Aquitaine Landes Récifs

Compte rendu de la réunion

Hôtel Campanile

Saint Paul les Dax

Département des Landes

Le 17 janvier 2003

Etaient présents :

Affaires Maritimes

Madame Patricia BEN KHEMIS, Adjointe au Directeur

ALR

Monsieur Jérémy BILY, étudiant en biologie "Licence"
Mademoiselle Sophie BUREAU, Biologiste
Mademoiselle Marie-Noëlle de CASAMAJOR, Docteur en biologie
responsable du suivi halieutique d'ALR
Monsieur Gérard FOURNEAU, Président d'ALR
Mademoiselle Nelly FERROU, Biologiste
Monsieur Patrick LAFARGUE, Patron pêcheur
Mademoiselle Magali LARTIGUE, Étudiante en biologie "Maîtrise"
Monsieur Nicolas LAVESQUE, Étudiant en biologie "DESS"
Mademoiselle Florence PELTIER, Secrétaire d'ALR
Monsieur Olivier RAILLARD, Docteur en Océanographie.

Conseil Général des Landes

Madame Frédérique LEMONT, Direction de l'Environnement

Conseil Régional d'Aquitaine

Monsieur Robert LAFITTE, Conseiller Régional - Maire de Vieux-Boucau

Conseil Régional du Languedoc-Roussillon

Madame Béatrice PARY, Responsable de la Pêche et de l'Environnement littoral

IFREMER

Monsieur Patrick PROUZET
Station de Bidart.

Monsieur Gérard VERON
Station de Brest.

SMIDAP Pays de Loire

Mademoiselle Marie FOUCART, Etudiante à l'ENSAR de Rennes.

Monsieur Dominique BORDES-SÛE, Biologiste

Monsieur Thierry CHARVET, Projectionniste.

Sont excusés :

CLPM de Bayonne

Monsieur Henri PIVERT
Président du CLPM

CRPM d'Aquitaine

Monsieur Philippe FAUTOUS
Président du CRPM

CREMA

Monsieur Jean-Paul LAGARDERE
Directeur de recherche

DDE Maritime de Capbreton

Monsieur Christian CARRERE

IFREMER

Monsieur Denis LACROIX
Station de PALAVAS

Monsieur Claude PELIER
Station d'ARCACHON

VILLE DE MARSEILLE
Direction de la vie partagée
Division Mer et Littoral

Monsieur Jean BEUROIS

SIVOM Côte sud

Monsieur Jean – Pierre DUFAU
Président du SIVOM Côte sud
Député Maire de Capbreton

Objet :

Aquitaine Landes Récifs souhaite mettre en place une procédure plus élaborée du suivi .

M. Gérard FOURNEAU : Pour répondre de l'effet réel des récifs artificiels, il est nécessaire de mettre en place un suivi scientifique sérieux qui réponde aux objectifs fixés. L'expérience d'ALR montre que, sur la façade atlantique, pour réaliser un bon suivi il faut être à proximité du site.

Le suivi réalisé par un bureau d'étude coûte trop cher.

Il est impératif que l'Association ait un permanent, Directeur de plongée, plongeur professionnel, biologiste .

ALR est initiateur de ce projet.

M. Patrick PROUZET : Apporte des précisions sur la position de l'IFREMER qui n'a pas vocation à réaliser des suivis mais est prêt à examiner le cahier des charges de ces suivis.

Melle. Marie-Noëlle de CASAMAJOR : Le suivi scientifique ne peut plus être assuré uniquement par les plongeurs bénévoles de l'Association pour les raisons suivantes :

Les bénévoles ne sont pas forcément disponibles lorsque les conditions météo sont favorables, ils n'ont pas tous une formation de biologiste et leurs compétences pour la reconnaissance des espèces présentes sur le site ont des limites, leur appréciation quantitative est peu précise.

M. Patrick PROUZET : Il faut qu'un cahier des charges drastique soit bien établi, avec un suivi dans les règles afin de permettre la collaboration technique et logistique de l'IFREMER.

M. Gérard VERON parle d'efforts fédérés au sujet de l'association et approuve M. PROUZET sur le fait que l'IFREMER peut être sollicité sans problème.

Mme Béatrice PARY expose les différents modes de suivi scientifique mis en place en Méditerranée.

- Antibes – Golfe-Juan : Les récifs sont des concessions de culture marine appartenant à des pêcheurs et dont la gestion a été déléguée au Conseil Général des Alpes Maritimes. Le Conseil Général des Alpes Maritimes a mis la zone en réserve, et a fourni pour le suivi le bateau ainsi que deux plongeurs.
- Parc Marin de Port-Cros : La réserve est aménagée et suivie par un service de l'état (DIREN), avec la participation de scientifiques reconnus du Gis-Posidonie, et des plongeurs ponctuels d'associations.
- Parc Marin de la Côte Bleue : Un Syndicat Mixte a mis à l'eau les récifs et assure le suivi avec l'aide de stagiaires et de scientifiques en interne.

En Languedoc-Roussillon : Pour l'immersion et le suivi, ce sont des mairies ou des Syndicats mixtes qui sont maître d'ouvrage.

Pour le suivi, un cahier des charges simple a été réalisé (qui sera envoyé pour information à ALR) un appel d'offre est réalisé et le suivi est confié à des bureaux d'études privés (Créocéan) ou de petites structures (associations ou petites entreprises : Cegel, Œil d'Andromède ...)

Des réunions régulières font le point des suivis.

Béatrice PARY souligne l'importance d'avoir du personnel sur place, et la nécessité de garder une base de données avec les données brutes pour les études d'impact et non plus seulement les rapports finis.

En Languedoc-Roussillon, les données devraient être prochainement mises à disposition des usagers, mairies, pêcheurs et conchyliculteurs (constitution d'une base de connaissances ciblée sur le littoral) ce qui permet leur implication dans le projet.

Melle. Marie-Noëlle de CASAMAJOR fait le point sur le suivi réalisé sur les récifs artificiels de Capbreton et Vieux-Boucau. Suivi uniquement qualitatif (cf. présentation ppt) ANNEXE 1

M. Patrick PROUZET : Le but d'un suivi précis des récifs est de convaincre de leur efficacité. Il faut que l'implantation de récifs s'insère dans une politique globale afin d'être étendue à tout le Golfe de Gascogne.

L'étude doit donc offrir une vision variée dans ce but. La logistique de l'étude qui pourra être mise à disposition par l'IFREMER devra être incorporée au cahier des charges. ALR est à un niveau expérimental.

M. Olivier RAILLARD : Y a-t-il eu une évaluation de la biomasse fixée sur les récifs ?

Mme Béatrice PARY : Il serait en effet intéressant de faire une détermination des invertébrés présent sur les récifs. Avez-vous sur place un laboratoire pour la détermination des invertébrés ?

M. Patrick PROUZET indique le laboratoire LAPHI.

M. Robert LAFITTE : Quelle est la politique de la France en matière de récifs artificiels ?

Il ne faudrait pas que cette initiative se limite à 3 implantations. A l'exemple du Japon, il conviendrait de multiplier les implantations.

M. Gérard VERON : En Espagne, l'implantation de récifs fait l'objet d'une politique nationale.

Des récifs barrières sont implantés pour éviter le chalutage, et les zones sont classées en réserves (restauration du littoral), tous les chalutiers passent donc exclusivement à l'extérieur de ces zones. La pêche est meilleure, même à l'extérieur de ces zones, depuis l'implantation des récifs.

En France, il n'y a pas d'argumentation pour l'implantation des récifs, pas de politique globale, et donc pas d'aide communautaire.

Des études doivent être faites pour faire évoluer la politique nationale.

Il faut mettre en évidence l'utilité des récifs pour :

- La valorisation du patrimoine naturel et paysager.
- La possibilité d'inclure les récifs dans des circuits touristiques régionaux.
- L'aide à la pêche locale.
- Le soutien effectif du point de vu biologique.

Du point de vue scientifique, il faut prouver qu'il y a augmentation de la production de poissons, et non augmentation de la concentration de la ressource dans la zone des récifs. (Cette concentration de la ressource serait plutôt un inconvénient en facilitant la pêche : rajout d'un engin de pêche)

Pour s'engager dans une politique nationale, il faut un suivi scientifique efficace afin d'apporter des éléments de réponses.

Mme Béatrice PARY : Pour bénéficier des subventions IFOP, il ne faut pas faire état de l'aspect touristique des récifs.

Avant 2000, l'Etat français, gestionnaire des fonds IFOP, n'avait pas rendu éligibles les immersions de récifs artificiels car aucun argument n'était apporté en leur faveur. Malgré cela, les communes ont lancé des projets en finançant à 50 % (complété par 25 % de la Région et 25 % du Département). Une étude a été lancée en 1997 et a fait l'objet d'une large diffusion qui a contribué à attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'intérêt de ce genre d'opération. Depuis 2000, il est possible de bénéficier de fonds IFOP à hauteur de 50 % tant pour l'immersion que pour le suivi. On assiste en ce moment à une prolifération de projets dans les communes littorales : 6 opérations en cours début 2003.

Mme Béatrice PARY présente les travaux réalisés en Méditerranée région Languedoc-Roussillon (cf. présentation ppt) ANNEXE 2

M. Gérard FOURNEAU présente le film réalisé par ALR sur les différents récifs artificiels en 2002.

On peut noter la différence d'architecture entre les récifs.

Les récifs immergés en 1999 à Capbreton sont disposés sur une ou deux hauteurs.

Les récifs immergés entre août 2001 et avril 2002 sur les sites de Soustons-Vieux-Boucau sont formés d'éléments liés par 5, et empilés sur environ 3 mètres de haut.

Les poissons : Saint-pierre, sars espagnols, sars communs, congres, ombrines, tacauds, chinchards... sont très présents, certains en bancs, sur les récifs.

M. Robert LAFITTE souligne les bienfaits des récifs pour la côte landaise.

L'aspect touristique est important, beaucoup de personnes viennent prendre leur retraite sur la côte pour pouvoir pêcher. Les récifs sont donc une promotion exceptionnelle pour la côte, et avec des retombées économiques importantes, ils s'inscrivent dans une politique régionale.

M. Dominique BORDES-SÛE s'étonne que, après 30 années d'existence des récifs artificiels en France, malgré les expériences et l'exploitation de ce type de structures, notamment au Japon, l'efficacité des récifs artificiels ne soit toujours pas reconnue. En France, l'implantation des récifs n'est encore qu'expérimentale.

M. Patrick PROUZET : Toutes les expériences doivent s'inscrire dans une politique d'aménagement de la bande côtière et faire l'objet d'un suivi rigoureux, condition fondamentale pour que des subventions soient accordées.

Il faut aussi faire une évaluation de la pêche touristique et professionnelle pour voir s'il y a une réelle évolution.

En France, les conditions ne sont pas les mêmes que dans les autres pays, les espèces sont différentes, avec des comportements différents il faut donc adapter les structures françaises et prouver leur efficacité.

L'IFREMER pourrait apporter sa structure technique, avec un niveau d'expertise, en relation avec une structure universitaire.

Il faudrait, en parallèle des plongées sur les récifs artificiels, faire des plongées sur des zones rocheuses de référence, zones proches des récifs artificiels, de même profondeur (ou profondeur proche), avec une même pénétration de la lumière.

M. Patrick LAFARGUE indique une zone rocheuse à 2 miles des récifs artificiels de Vieux- Boucau qui pourrait servir de zone témoin. Cette zone rocheuse est à 27 m de profondeur.

M. Patrick PROUZET : Il serait intéressant d'inventorier cette zone rocheuse afin de savoir si les nouvelles espèces rencontrées sur le récif artificiel sont réellement de nouvelles espèces, rencontrées uniquement sur ce récif ou existantes également sur la zone rocheuse proche, donc due à un phénomène extérieur au récif artificiel (Réchauffement...), non lié au récif artificiel.

Il faut développer un dialogue, une relation avec les pêcheurs de la zone pour avoir un retour d'information sur les pêches effectuées. Analyser les captures et l'impact du récif artificiel sur l'évolution des pêches.

Pour évaluer les échanges entre les récifs et les autres zones, il faudrait étudier la migration des poissons en procédant à leur marquage et en utilisant des nasses à perche pour leur capture. On pourrait ainsi marquer les bars, les sparidés et les tacauds.

Il faudrait faire un marquage classique de groupe dans un premier temps, car un suivi acoustique est très onéreux, et mettre en place un système de recapture par les pêcheurs professionnels qui ont une meilleure expérience de la pêche. Pour que le marquage soit efficace il faut effectuer une bonne campagne de promotion auprès des pêcheurs, diffuser l'information.

Il est également important de pouvoir évaluer la biomasse qui varie en fonction des saisons : un sondeur multifaisceaux pourrait être installé, pour une première expérience en France.

Mme Béatrice PARY : Le suivi acoustique des dorades en Méditerranée s'est soldé par un échec : les dorades étaient trop difficiles à détecter

M. Dominique BORDES-SÛE : A-t-on observé des juvéniles sur les récifs ?

M. Gérard FOURNEAU : Lors d'une des plongées, nous avons pu observer des alevins.

M. Dominique BORDES-SÛE : Serait-il possible de faire un suivi de ces juvéniles ?

Mme Béatrice PARY : Il paraît difficile de suivre les juvéniles car leur détermination est très délicate.

M. Patrick LAFARGUE : Pêches expérimentales :

Les pêches qu'il a pu réaliser ne sont pas représentatives de la faune présente sur les récifs. Il évoque le peu de temps qu'il pouvait consacrer à cette pêche, et le problème qu'il a rencontré pour poser ses filets en raison de son GPS trop peu précis.

Mme Béatrice PARY : Pour que les pêches soient faites correctement, il faut prévoir une indemnisation des pêcheurs qui opèrent, pour que les pêcheurs soient vraiment disponibles et une contractualisation de la procédure.

M. Patrick PROUZET : ALR sera chargé de la mise en place de la structure technique utilisable. La mobilisation des fonds européens ne devrait pas poser de problèmes s'il y a une volonté départementale et régionale.

Il faut mettre en avant le fait que les récifs aideront à maintenir les emplois des pêcheurs professionnels qui sont déjà impliqués dans la gestion des milieux.

Le sondeur acoustique multifaisceaux pourrait être financé dans le cadre de l'objectif n° 2 avec des fonds IFOP.

Dans un premier temps, il faut établir un cahier des charges dans lequel seront répertoriés les tâches à effectuer en interne, les tâches à sous-traiter, les outils nécessaires pour le suivi.

Il faut définir les prestations et le type de subventions qui s'y rattachent.

Mme Patricia BEN KHEMIS confirme que le financement du système acoustique pourrait être pris en compte dans le cadre de l'objectif n° 2.

Mme Frédérique LEMON signale que le Conseil Général des Landes est prêt à participer au financement, dès qu'il y aura une proposition concrète de suivi.

M. Patrick PROUZET : Il faut absolument prévoir pour chaque plongée trois plongeurs professionnels, pour les bases réglementaires et rigoureuses du suivi scientifique.

Il faut une standardisation des suivis, avec une formation au suivi des plongeurs, et un protocole de suivi en plongée rigoureux.

Le comptage des espèces présentes pourrait s'effectuer avec des bénévoles, en parallèle des comptages effectués par les spécialistes.

M. Gérard FOURNEAU souligne l'importance de continuer à travailler avec les bénévoles, ce sont eux qui donnent vie à l'Association, ils participent aux expositions, à la maintenance du bateau, et à la réalisation de photos et de vidéos.

Mme Béatrice PARY : Si l'Association décide de travailler avec un bureau d'études, il faut absolument que les plongeurs soient de proximité pour s'affranchir au maximum des contingences météorologiques.

M. Patrick PROUZET : Le chiffrage sera réalisé après l'élaboration du cahier des charges, en fonction des actions choisies. Après que les subventions soient accordées, ALR pourra prévoir un emploi.

Certaines tâches bien définies pourraient être traitées par une structure d'experts. L'idéal serait une collaboration entre ALR et des organismes scientifiques, une convention pourrait être établie entre les différentes parties et ALR . Il faudra choisir les récifs qui feront l'objet du suivi précis, il est en effet impossible de mener l'expérience sur chacun.

Mme Béatrice PARY évoque le succès des résultats obtenus lors des plongées en apnée, comparables aux résultats obtenus en plongées avec le scaphandre recycleur. Ce type de plongées permet l'observation d'espèces plus sauvages que les bulles font fuir.

Elle propose de mettre à disposition d'ALR, le cahier des charges réalisé pour les récifs du Languedoc-Roussillon et amendé récemment (été 2002) par le travail de Marie FOUCART.

M. Gérard FOURNEAU demande à Mlles. Marie-Noëlle de CASAMAJOR et Sophie BUREAU d'établir le cahier des charges sur le modèle réalisé par Marie FOUCART pour les récifs du Languedoc-Roussillon.

Le cahier des charges sera examiné par les personnes compétentes afin de le faire valider par le comité de pilotage.

CONCLUSION :

Cette réunion fut très instructive, la gestion des suivis en Méditerranée nous a exposé une perspective de l'organisation qui peut être mise en place, et a mis en évidence les éléments importants à inclure dans le cahier des charges. IFREMER nous propose d'expérimenter sur les récifs artificiels landais un nouveau type de matériel acoustique certainement très performant pour l'estimation de la biomasse.

Cette réunion a renforcé notre volonté d'être exigeant lors de l'élaboration du protocole de suivi.

Le Président d'ALR remercie tous les représentants des organismes présents, ainsi que les nombreux membres d'ALR.

Il remercie également Thierry CHARVET, Projectionniste de s'être déplacé, et d'avoir mis son matériel vidéo à la disposition de l'ALR,

Les journalistes de France Bleue Gascogne, du Journal Sud-Ouest,

Madame et Monsieur GRUGIER ainsi que leur équipe pour leur accueil au Campanile.